

Liste des motifs recevables dans l'ordre de priorité et des justificatifs à fournir

- Élève souffrant d'un handicap (reconnu MDPH) : notification de la MDPH à joindre obligatoirement
- Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé : certificat médical, sous enveloppe cachetée, à joindre obligatoirement
- Élève boursier ou susceptible d'être boursier sur critères sociaux à la rentrée 2021 : joindre impérativement une copie de l'avis d'attribution de bourses 2021-2022 ou de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 sous pli cacheté
- Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé : joindre le certificat de scolarité du frère ou de la sœur sauf certificat de la classe de terminale
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé : joindre justificatif de domicile : photocopie de la page de garde de la déclaration d'impôt sur le revenu –IRPP
- Autre motif

Avis du chef d'établissement d'origine :

Date : Signature : Cachet

Décision du (de la) DASEN :

Accord

Refus

Motif du refus :

Date : Signature :

Cet imprimé, accompagné du relevé de notes du baccalauréat et d'une copie des bulletins scolaires de l'année, doit être transmis à la DSDEN 21 (pôle ELAE) et au lycée sollicité dès connaissance des résultats à l'examen.

Commission d'ajustement le 11 juillet 2022